

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE

CANTON

DE

Commune de Villers le Lac

OBJET :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
D'ELECTRICITE
ECLAIRAGE PUBLIC
GENIE CIVIL DE
TELECOMMUNICATION

MEMBRES :

En exercice :

Présents :

Ayant pris part à la délibération :

DATE DE LA CONVOCATION :

.....

NOTA :

.....

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du

L'an deux mille,

le à heures

le Conseil Municipal de s'est réuni à
.....après convocation légale,
sous la présidence de

Etaient présents :

.....

Etaient excusés :

.....

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

..... ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions.

Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **rue Pierre Berçot – Tr.2.**

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **230 000 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisées dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité.
- 2) **DEMANDE** au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

.....

ANNEXE FINANCIÈRE "PRÉVISIONNELLE"

COLLECTIVITÉ : VILLERS-LE-LAC (opération n° 23-027)

PROGRAMME SYDED 2023

OPÉRATION : rue Pierre Berçot - Tr.2

Population **5 304**



Réseaux d'électricité

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	116 000
TVA	23 200
Sous total TTC	139 200

Conditions SYDED

Taux	Plafond
45,0%	120 000 €

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	52 200	63 800
TVA (1)	23 200	
Sous total	75 400	63 800

(1) TVA payée en totalité par le SYDED.

Éclairage public

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	39 000
TVA	7 800
Sous total TTC	46 800

Conditions SYDED

Taux	Plafond
25,0%	40 000 €
FTE	

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	9 750	29 250
Bonif FTE		
TVA (2)		7 800
Sous total	9 750	37 050

(2) TVA payée en totalité par la commune à récupérer ensuite via le FCTVA.

Génie civil de télécommunications (3)

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	29 000
TVA	5 800
Sous total TTC	34 800

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	OPÉRATEUR	Collectivité
Montant HT		
TVA (4)		
Sous total	3 375	31 425

(3) Voir les modalités particulières de ces travaux spécifiques dans la convention financière et dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

(4) TVA non récupérable

Prestations SYDED (5)

Prestations internes administratives et techniques en €	
Montant (non soumis à TVA)	9 200
Sous total	9 200

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant		
Sous total		9 200

(5) Missions : MOA+DET+AOR (inclus également la mission SPS)

Récapitulatif général

Date et visa Collectivité	Date et visa Préfecture

Montant total TTC de l'opération

230 000 €

Dont participations

SYDED	Collectivité
85 150 €	141 475 €